



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
8 août 2022
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante-douzième réunion directive

Genève, 17-21 octobre 2022

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés

Note du secrétariat de la CNUCED

Résumé

Le présent rapport a été établi en application des paragraphes 153 et 156 du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Dans sa résolution 75/227, l'Assemblée générale a invité à la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et demandé à la CNUCED de centrer ses travaux d'analyse sur les pays les moins avancés (PMA). Le présent rapport rend compte des activités que la CNUCED a menées entre le deuxième trimestre de 2020 et le deuxième trimestre de 2022 afin de contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, malgré les problèmes posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il examine l'impact des travaux de la CNUCED sur le commerce et le développement dans les PMA et décrit les activités menées dans chacun des trois grands domaines d'action de la CNUCED que sont la recherche et l'analyse, la formation de consensus intergouvernemental et la coopération technique. Il fournit une liste non exhaustive d'exemples de la manière dont la CNUCED obtient des résultats dans les PMA, présente les enseignements tirés et contient des recommandations sur la voie à suivre.



I. Introduction

1. Le 17 mars 2022, la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a adopté le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031, ou Programme d'action de Doha¹. Le 1^{er} avril 2022, l'Assemblée générale a approuvé le Programme d'action de Doha², qui invite tous les pays à intensifier leur action et à prendre des mesures extraordinaires, et prône le renforcement de la coopération internationale et multilatérale, afin de lever les difficultés rencontrées par les pays les moins avancés, en application du principe de la sécurité humaine, et de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté. Il est en outre énoncé que la CNUCED devrait contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha, notamment par ses activités d'assistance technique³.

2. Le Programme d'action de Doha a été adopté dans le contexte extraordinaire qui a suivi la période d'application du Programme d'action d'Istanbul. Pendant cette période, les progrès ont été lents. Au début de l'année 2020, la pandémie s'est déclarée et a provoqué une crise sanitaire et économique mondiale qui a réduit à néant une grande partie des résultats obtenus dans les PMA au cours de la décennie précédente, en matière de réduction de la pauvreté, de renforcement de la résilience et d'amélioration de la sécurité alimentaire. Au début de l'année 2022, alors que la reprise s'amorçait, la guerre a éclaté en Ukraine. La Fédération de Russie est un grand exportateur d'énergie. En outre, la Fédération de Russie et l'Ukraine exportent de grandes quantités d'huiles végétales, de graines oléagineuses, de blé et d'autres céréales. À cause de la guerre, les PMA tributaires des importations des deux pays belligérants, notamment en Afrique, se sont mis à manquer de ces produits de première nécessité⁴. D'une manière plus générale, la guerre a entraîné une flambée des prix internationaux des aliments de base et des sources d'énergie. Après un recul de la production pendant la pandémie, les PMA doivent maintenant faire face à une hausse des prix des denrées alimentaires et des sources d'énergie qu'ils sont contraints d'importer, ce qui risque d'aggraver leur situation socioéconomique, en particulier d'accentuer la pauvreté, les inégalités et l'insécurité alimentaire. Le Programme d'action de Doha insiste sur la nécessité d'agir et d'investir sans délai en faveur des PMA afin que ceux-ci progressent plus rapidement dans sa mise en œuvre, se remettent des chocs récents et deviennent plus résilients.

3. La situation générale en ce qui concerne le reclassement des PMA est la suivante :

a) Depuis la création de la liste des PMA en 1971, six pays ont été reclassés, à savoir le Botswana (décembre 1994), Cabo Verde (décembre 2007), les Maldives (janvier 2011), le Samoa (janvier 2014), la Guinée équatoriale (juin 2017) et le Vanuatu (décembre 2020) ;

b) Il était prévu que l'Angola sorte de la catégorie des PMA en février 2021, mais la pandémie ayant accentué les faiblesses structurelles du pays, l'Assemblée générale a reporté le reclassement à février 2024⁵ ;

c) Le Comité des politiques de développement a recommandé le reclassement de Tuvalu en 2012 et celui de Kiribati et du Myanmar en 2018. Le Conseil économique et social a décidé de reporter l'examen de la recommandation concernant le Myanmar à 2024⁶ ;

¹ Voir <https://www.un.org/ldc5/doha-programme-of-action>. Note : Tous les sites Web mentionnés dans les notes de bas de page ont été consultés en août 2022.

² A/RES/76/258.

³ Ibid., par. 3 et 308.

⁴ CNUCED, 2022, *The impact on trade and development of the war in Ukraine : UNCTAD rapid assessment*, disponible à l'adresse <https://unctad.org/webflyer/impact-trade-and-development-war-ukraine>.

⁵ A/RES/75/259.

⁶ E/RES/2021/11.

d) En décembre 2018, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des politiques de développement concernant les reclassements du Bhoutan, de Sao Tomé-et-Principe et des Îles Salomon, qui sont prévus pour 2023 (Bhoutan) et 2024 (Sao Tomé-et-Principe et Îles Salomon)⁷ ;

e) En novembre 2021, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des politiques de développement concernant les reclassements du Bangladesh, de la République démocratique populaire lao et du Népal, prévus pour 2026⁸ ;

f) Dans le cadre de l'examen qu'il a effectué en 2021, le Comité des politiques de développement a constaté que cinq PMA (Cambodge, Comores, Djibouti, Sénégal et Zambie) étaient admissibles au reclassement pour la première fois ;

g) Lors d'examens effectués en 2015, 2018 et 2021, le Comité des politiques de développement a constaté que le Timor-Leste était admissible au reclassement, mais a reporté sa décision de formuler une recommandation à 2024⁹.

4. La CNUCED est chargée d'aider les pays en développement, notamment les PMA, à s'intégrer à l'économie mondiale de manière à parvenir à une croissance et un développement inclusifs et durables. Elle s'emploie à lever les obstacles que ces pays rencontrent, en traitant tout à la fois les questions relatives au commerce, au financement, à l'investissement, à la technologie et au développement durable, afin de faciliter la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment dans le Programme d'action d'Istanbul, le Programme d'action de Doha, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le présent rapport donne un aperçu des activités que la CNUCED a menées à cette fin entre le deuxième trimestre de 2020 et le deuxième trimestre de 2022.

II. Recherche et analyse

5. Le *Rapport sur les pays les moins avancés* est la publication phare de la CNUCED sur les PMA. Il fournit des analyses socioéconomiques et des données sur les obstacles au développement et les questions de politique générale dans les PMA. Dans le *Rapport 2020 sur les pays les moins avancés*, intitulé « Des capacités productives pour la nouvelle décennie », la CNUCED s'est intéressée aux effets de la pandémie, qui menaçaient de réduire à néant les progrès accomplis sur la voie du développement durable, de creuser encore les inégalités et de porter durablement préjudice aux économies des PMA. Dans certains PMA, les progrès avaient été constants ces dernières années, grâce au développement des capacités productives et à la réorientation des ressources vers des activités plus productives. Dans d'autres PMA, par contre, le processus de transformation structurelle avait ralenti, voire les résultats obtenus avaient été anéantis. Dans ces pays, l'adoption de technologies avancées continuait d'être empêchée par divers obstacles, notamment par le déficit chronique d'infrastructures et le manque de compétences. Il restait donc impératif de prendre des mesures audacieuses et concertées pour renforcer les capacités productives des PMA afin que ceux-ci soient plus résilients aux chocs et s'engagent dans des stratégies de relance et de développement durable, avec l'appui de la communauté internationale. En priorité, il convenait d'investir pour résorber le déficit chronique d'infrastructures et contribuer à la création d'un plus grand nombre d'emplois ; d'élaborer des cadres de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation qui soient prospectifs et visent à mettre à niveau les compétences et à les adapter aux besoins du marché ; d'adopter des politiques industrielles et sectorielles audacieuses pour promouvoir la création de valeur ajoutée locale et approfondir les liens productifs.

6. Dans le *Rapport 2021 sur les pays les moins avancés*, intitulé « Les pays les moins avancés dans le monde post-COVID : tirer les enseignements de 50 ans d'expérience », la CNUCED faisait le bilan des connaissances empiriques acquises au cours des cinquante

⁷ E/RES/2022/8.

⁸ A/RES/76/8.

⁹ E/2021/33.

années qui s'étaient écoulées depuis la création de la catégorie des PMA et constatait que, dans la plupart des PMA, la croissance avait été irrégulière et l'écart de revenu avec les autres pays en développement n'avait pas été réduit, car les mesures prises aux niveaux national et international n'étaient pas parvenues à lever les obstacles à la transformation structurelle, à savoir l'insuffisance des capacités productives, l'orientation excessive à l'exportation, la restriction de la marge d'action, la faible capacité de l'État, les limitations d'ordre technique, le développement peu étendu des entreprises et le manque d'investissements dans la formation de capital humain. La CNUCED proposait qu'au cours de la décennie suivante, les politiques et stratégies de développement soient revues et laissent place à des initiatives centrées sur le développement des capacités productives et menées par un État développementaliste, qui privilégie la réalisation des objectifs de développement national.

7. Pour sensibiliser le public à ses travaux de recherche et d'analyse sur les problèmes de développement des PMA, la CNUCED a publié, d'avril 2021 à mars 2022, une série de tableaux mensuels consacrés à la situation des PMA au regard, entre autres questions, de la dette extérieure, de la dépendance à l'égard des produits de base, de la croissance et des résultats commerciaux, des changements climatiques, des prix des produits alimentaires, de la croissance démographique, de l'éducation, de l'accès à l'énergie et de la fracture numérique¹⁰. À compter du second semestre de 2022, la CNUCED publiera cette série sur une base trimestrielle.

8. Le *Rapport sur le développement économique en Afrique* est la publication phare de la CNUCED sur les obstacles au développement et les questions de politique générale auxquels font face les pays africains, dont 33 appartiennent à la catégorie des PMA. Dans le *Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique*, intitulé « Les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique », la CNUCED relevait qu'au sortir de la pandémie, les pays africains devraient redoubler d'efforts afin de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Rapport proposait une analyse de la relation entre les flux financiers illicites et les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable en Afrique. Il adoptait une logique inclusive en tenant compte des questions de genre et livrait les points de vue de différents acteurs, depuis les membres de la société civile jusqu'aux entreprises actives en Afrique. Il s'appuyait sur des méthodes bien établies de mesure des flux financiers illicites pour jeter un jour nouveau sur les estimations nationales de la fausse facturation à l'exportation sur le continent, en particulier en ce qui concerne les exportations de produits minéraux. En outre, il mettait en évidence certaines des motivations et des causes profondes des flux financiers illicites.

9. Dans son *Rapport 2021 sur le développement économique en Afrique*, intitulé « La contribution potentielle de la Zone de libre-échange continentale africaine à une croissance inclusive », la CNUCED s'efforçait d'éclairer les pays africains et les partenaires de développement sur les moyens de faire en sorte que la Zone de libre-échange continentale africaine contribue à une croissance inclusive et sur les mesures complémentaires à prendre pour que la Zone de libre-échange soit inclusive aux niveaux national et continental. Pour pouvoir exploiter son potentiel d'exportation, le continent africain devait renforcer ses capacités productives et lever les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce régional. Au niveau régional, le renforcement des capacités productives et le développement des chaînes de valeur, par exemple dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'industrie automobile, pouvaient être les facteurs d'une croissance transformatrice. En s'appuyant sur diverses sources de données pour apprécier le degré d'inclusion sous différents aspects (revenu, consommation, participation à l'activité économique dans des conditions d'égalité), la CNUCED étudiait les solutions à mettre en place pour que les retombées attendues de la Zone de libre-échange continentale africaine du point de vue du commerce, de la production, de l'investissement et de la croissance profitent à tous. Pour que les avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine se concrétisent pleinement et soient inclusifs, il fallait que les formes informelles de commerce et ceux qui y prenaient part soient pris en compte dans la conception et la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange et des politiques nationales connexes.

¹⁰ Voir <https://unctad.org/topic/least-developed-countries/chart-of-the-month>.

10. Dans son *Rapport sur l'investissement dans le monde 2020*, intitulé « La production internationale à l'issue de la pandémie », la CNUCED analysait les tendances et les perspectives d'investissement dans les PMA dans le contexte de la crise et proposait un ensemble de mesures porteuses de transformation pour donner « une grande impulsion » aux investissements privés en faveur des objectifs de développement durable. Dans son *Rapport sur l'investissement dans le monde 2021*, intitulé « Investir dans une reprise durable », la CNUCED passait en revue les domaines prioritaires d'investissement pendant la phase de reprise, notamment au vu des inégalités mises au jour par la pandémie. Dans le cas des PMA, il était bon de se fonder sur l'objectif du développement des capacités productives pour déterminer quels étaient les besoins d'investissement prioritaires et comment les investisseurs internationaux pouvait y répondre au mieux.

11. La CNUCED complétait son analyse de l'investissement étranger direct dans les PMA par une étude de l'évolution des investissements et des politiques d'investissement depuis la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Dans cette étude, elle soulignait que, depuis 2011, les flux d'investissement étranger direct vers le groupe des PMA n'avaient guère augmenté et la pandémie avait ralenti la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul¹¹. Cependant, les investissements directs étrangers restaient une source importante de financement extérieur pour les PMA et un élément essentiel à leur développement durable et à leur reclassement ultérieur. La CNUCED formulait des recommandations à l'intention des gouvernements des PMA, des partenaires de développement et des investisseurs internationaux quant aux mesures à prendre pour moderniser la promotion et la facilitation des investissements, favoriser le renforcement des capacités productives et privilégier les investissements qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable. Ces recommandations étaient en accord avec le cadre de la CNUCED pour une politique de l'investissement au service du développement durable et avec le plan d'action pour des investissements alignés sur les objectifs de développement durable, et reprenaient des recommandations relatives aux PMA contenues dans plusieurs éditions du *Rapport sur l'investissement dans le monde* afin de fournir des orientations dans le cadre du Programme d'action de Doha.

12. En mars 2022, la CNUCED a publié une édition spéciale du *Moniteur des politiques d'investissement* sur le thème des politiques d'investissement dans les PMA, dans laquelle elle montrait que, depuis 2011, les PMA s'étaient généralement employés à réformer leurs politiques d'investissement afin, notamment, d'ouvrir leur économie aux investissements étrangers directs, d'améliorer le traitement et la protection des investisseurs, et de faciliter les opérations d'investissement¹². Malgré ces efforts, les flux d'investissements directs étrangers vers les PMA avaient été décevants. Il fallait donc rendre les politiques en place encore plus favorables, renforcer les capacités productives et résorber les déficits d'infrastructures et de compétences.

13. En février 2021, la CNUCED a publié une étude dans laquelle elle examinait les effets que pourraient avoir sur les pays en développement et, en particulier, sur les PMA les résultats des négociations actuellement menées au titre de l'Initiative conjointe sur le commerce électronique dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)¹³. Plus de 80 pays, dont quatre PMA¹⁴ participent à ces négociations.

14. En 2022, dans le cadre de ses contributions aux travaux de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la CNUCED a publié une étude sur le commerce électronique et l'économie numérique dans les PMA, dans laquelle elle analysait les obstacles à l'adoption et à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, ainsi que les résultats des PMA sur son indice du commerce électronique d'entreprise à consommateur, et insistait sur la nécessité d'aider les PMA à rattraper leur retard en matière de préparation au numérique¹⁵.

¹¹ Voir <https://unctad.org/webflyer/foreign-direct-investment-ldcs>.

¹² Voir <https://unctad.org/webflyer/investment-policy-monitor-special-issue-no-7>.

¹³ Voir <https://unctad.org/webflyer/what-stake-developing-countries-trade-negotiations-e-commerce>.

¹⁴ Bénin, Burkina Faso, République démocratique populaire lao, Myanmar.

¹⁵ Voir <https://unctad.org/webflyer/e-commerce-and-digital-economy-ldcs-breaking-point-covid-19-times>.

15. En juin 2021, la CNUCED a publié une étude sur les liens entre le commerce et les questions de genre dans les PMA, qui donnait un aperçu des perspectives socioéconomiques et des inégalités de genre existantes¹⁶. Cette étude devait aider les décideurs, les organisations de la société civile et les universitaires à savoir mieux déterminer les conséquences des courants commerciaux et des politiques commerciales pour les hommes et les femmes et à élaborer des politiques commerciales qui tiennent compte du genre. Elle a été lancée au cours d'une manifestation ad hoc, dans le cadre de la préparation de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

16. Par l'intermédiaire de la base de données UNCTADstat, la CNUCED met à disposition une série toujours plus étendue de données statistiques harmonisées au niveau mondial, qui portent notamment sur le commerce international des biens et des services, l'investissement direct étranger, les prix des produits de base, l'économie créative, le transport maritime, la population et l'économie du savoir. En outre, elle met à disposition des indicateurs macroéconomiques qu'elle regroupe en fonction des domaines pertinents pour les PMA, par exemple dans des profils généraux et thématiques des pays. Elle publie chaque année le rapport *SDG Pulse*, dans lequel elle fait le point sur la réalisation des objectifs de développement durable et traite de questions comme celles du multilatéralisme, de la croissance productive et de la transformation structurelle, et publie régulièrement des bulletins sur les prix des produits de base et sur le commerce des services.

17. En ce qui concerne la sortie de la catégorie des PMA, la CNUCED a établi les profils de vulnérabilité du Bangladesh et du Myanmar, en 2021, et de la République démocratique populaire lao, en 2022. En vue du reclassement de l'Angola, la CNUCED a établi un profil de vulnérabilité, défini une stratégie de reclassement dynamique et publié une étude sur l'impact de la pandémie. En outre, la CNUCED, en collaboration avec l'OMC et d'autres entités, a consacré une étude au secteur des textiles et de l'habillement dans les PMA d'Asie, dans laquelle sont examinés les effets du reclassement sur le secteur dans cinq pays, y compris les effets indirects sur d'autres pays et acteurs des chaînes de valeur mondiales concernées¹⁷.

III. Formation de consensus

18. À Genève, pendant la quinzième session de la Conférence et au cours de la période qui l'a précédée, la CNUCED a aidé le groupe des PMA à formuler des positions et des contributions, à analyser les propositions en cours de négociation et à préparer la réunion ministérielle des PMA, qui s'est tenue en septembre 2021 (avant la session). Le programme de la quinzième session de la Conférence prévoyait plusieurs séances sur des questions touchant les PMA, par exemple un sommet des dirigeants mondiaux, sur le thème « Dialogue sur les vulnérabilités mondiales – Appel d'un lieu vulnérable », et des tables rondes ministérielles intitulées « Accroître le financement du développement » et « Promouvoir la transformation productive pour une plus grande résilience dans le monde de l'après-pandémie ».

19. La CNUCED a participé aux travaux de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Elle a organisé des réunions-débats et des manifestations parallèles, consacrées notamment aux capacités productives, à la transformation structurelle, à la science, la technologie et l'innovation, à la politique industrielle, au reclassement et au financement du développement, et fourni une assistance technique aux représentants des PMA tout au long des négociations¹⁸.

20. Au cours de la période considérée, la CNUCED a participé activement aux débats de plusieurs organes intergouvernementaux, dont le Comité des politiques de développement et l'Équipe spéciale interinstitutions sur l'aide au reclassement des PMA. En 2021, la CNUCED a participé, aux côtés d'experts et d'ambassadeurs du groupe des PMA, à un webinaire de

¹⁶ Voir <https://unctad.org/webflyer/trade-and-gender-linkages-analysis-least-developed-countries>.

¹⁷ Bangladesh, Cambodge, Myanmar, Népal, République démocratique populaire lao ; voir <https://unctad.org/webflyer/textiles-and-clothing-asian-graduating-ldcs-challenges-and-options>.

¹⁸ Voir <https://unctad.org/topic/least-developed-countries/ldc5>.

réflexion sur les priorités des PMA dans les travaux de l'OMC, notamment dans le cadre de la douzième conférence ministérielle de cette organisation. La CNUCED a participé aux réunions que le Groupe de travail sur le développement du Groupe des Vingt (G20) avait consacrées à l'aide à apporter aux pays en développement, notamment en Afrique, et aux PMA et petits États insulaires en développement pour leur permettre de faire face à la pandémie et de se relever. Parallèlement, la CNUCED est devenue un membre informel de Think 20, un groupe d'instituts de recherche qui fournit une assistance technique au G20, et a notamment collaboré avec le comité pour l'Afrique, organisé des webinaires et préparé une publication¹⁹.

21. Lors du septième Forum mondial de l'investissement, qui s'est tenu en octobre 2021, une table ronde sur le rôle des investissements directs étrangers dans la reprise économique a réuni des chefs d'entreprises et 17 hauts représentants des PMA (dont 11 ministres et vice-ministres).

22. La CNUCED joue un rôle actif en tant que membre du conseil du Cadre intégré renforcé, programme qui réunit plusieurs institutions et donateurs en vue de la coordination de l'assistance technique liée au commerce et des activités de renforcement des capacités institutionnelles en faveur des PMA.

IV. Coopération technique

23. Comme il ressort du tableau ci-après, entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 mars 2022, les dépenses au titre des projets de coopération technique ont avoisiné 93,5 millions de dollars, dont 46,2 % environ ont bénéficié aux PMA, dans le cadre de projets nationaux directs ou de projets multinationaux.

Dépenses de coopération technique de la CNUCED : Part estimée bénéficiant aux pays les moins avancés

(En milliers de dollars)

	2020	2021	Premier trimestre 2022	Total : 2020-premier trimestre de 2022
Projets nationaux	8 928	9 870	3 209	22 007
Estimation de la part des projets multinationaux bénéficiant aux PMA*	6 727	10 491	3 998	21 216
Dépenses totales en faveur des PMA	15 655	20 361	7 207	43 223
Total des dépenses de coopération technique de la CNUCED	35 039	46 777	11 728	93 544
Part des dépenses de coopération technique de la CNUCED en faveur des PMA (En pourcentage)	44,7	43,5	61,5	46,2

Source : CNUCED.

Note : Les chiffres pour 2022 sont provisoires.

* Total estimé des projets interrégionaux (30 %), des projets en Afrique (60 %), des projets en Asie et dans le Pacifique (20 %), des projets dans la région arabe (5 %) et des projets dans le reste du monde (0).

24. Les activités de coopération technique de la CNUCED dont les PMA ont bénéficié au cours de la période considérée sont décrites brièvement dans les cinq sections qui suivent, respectivement consacrées aux thèmes des capacités productives et de la transformation structurelle, du commerce et de la facilitation du commerce, de l'investissement et du développement des entreprises, de la viabilité de la dette et du renforcement des capacités statistiques et analytiques nationales.

25. Au niveau des pays, la CNUCED a contribué à l'élaboration de stratégies de transition sans heurt et de reclassement dynamique en Angola, au Bangladesh, au Bhoutan et en République démocratique populaire lao, dans le cadre d'ateliers et de dialogues avec les

¹⁹ Voir <https://unctad.org/webflyer/bringing-voice-least-developed-countries-g20-policy-agenda>.

acteurs nationaux. Début 2022, la CNUCED a publié une étude visant à aider le Gouvernement bhoutanais à formuler une stratégie²⁰.

A. Capacités productives et transformation structurelle

1. Évaluations des déficits nationaux de capacités productives

26. Afin que la notion de capacités productives trouve une traduction concrète dans les politiques de développement, la CNUCED a mis au point l'indice des capacités productives, composé de huit catégories et de 46 indicateurs de mesure. Les évaluations des déficits nationaux de capacités productives ont pour but d'aider les PMA à appliquer l'indice des capacités productives au niveau national et à élaborer des politiques et des stratégies propres à renforcer les capacités productives et à favoriser la transformation structurelle. Au cours de la période considérée, la CNUCED a évalué le déficit de capacités productives de la Zambie en vue d'aider le pays à sortir durablement de la catégorie des PMA et à devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2030, selon l'objectif fixé. En mars 2022, une évaluation du déficit de capacités productives de l'Éthiopie a été lancée au cours d'un atelier national sur le renforcement des capacités productives.

2. Diversification économique et transformation structurelle

27. Au cours de la période considérée, la CNUCED a poursuivi l'exécution d'un projet du Compte pour le développement tendant à la cohérence des stratégies de développement des capacités productives en Afrique, qui aide les pays bénéficiaires à définir des stratégies globales de renforcement des capacités productives à des fins de transformation structurelle, de réduction de la pauvreté et de croissance économique inclusive. En 2020-2022, la CNUCED a organisé un séminaire en ligne et trois ateliers dans les pays bénéficiaires²¹. Le projet a alimenté les éditions 2021 et 2022 de la Conférence du Réseau de recherche sur la politique économique (*Economic Policy Research Network*) au Rwanda. La CNUCED a également soutenu les pays bénéficiaires en établissant et publiant des stratégies de renforcement des capacités productives à l'intention du Rwanda et de la République-Unie de Tanzanie. La stratégie nationale établie à l'intention du Burkina Faso sera publiée en 2022.

28. Dans le cadre d'un projet du Compte pour le développement visant à des politiques de développement au service d'une croissance économique durable en Afrique australe, la CNUCED a aidé des décideurs des pays bénéficiaires, dont trois PMA²², à être mieux à même de formuler des politiques de diversification progressive de la structure de la production et des exportations. Au cours de la période considérée, la CNUCED a publié plusieurs études, qui portaient notamment sur les possibilités offertes par les chaînes de valeur régionales de l'agroalimentaire ; l'intégration régionale pour une électricité durable ; les chaînes de valeur régionales, les biens d'équipement miniers et les possibilités de mise à niveau ; l'internationalisation des supermarchés en Afrique australe.

29. Dans le cadre d'un projet intitulé « L'intégration Sud-Sud et les objectifs de développement durable : Stimuler la transformation structurelle dans les principaux pays partenaires de l'initiative "Une Ceinture et une Route" », financé par le Sous-fonds pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la CNUCED a aidé les pays bénéficiaires²³ à tirer les leçons de la transformation structurelle en Chine et à les adapter à leur propre situation. En 2021-2022, la CNUCED a publié plusieurs études dans le cadre de ce projet et organisé huit webinaires et une conférence sur des sujets connexes à Genève.

3. Exploiter le secteur des nutraceutiques

30. Au cours de la période considérée, la CNUCED a mis la dernière main à une étude intitulée « Mettre les produits nutraceutiques au service de la diversification des exportations et du développement dans les pays en développement sans littoral : évaluation des avantages

²⁰ Voir <https://unctad.org/webflyer/towards-smooth-transition-strategy-bhutan>.

²¹ Burkina Faso, Rwanda, République-Unie de Tanzanie.

²² Mozambique, République-Unie de Tanzanie, Zambie.

²³ Éthiopie (PMA) ; Indonésie, Sri Lanka (hors de la catégorie des PMA).

comparatifs et des obstacles », dans laquelle les cas de quatre PMA²⁴ sont examinés. Les principales constatations et conclusions ont été présentées en novembre 2021, lors d'une table ronde coordonnée par le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et portant sur la manière dont le potentiel du secteur privé pourrait être libéré et contribuer à l'intégration des pays en développement sans littoral aux chaînes de valeur régionales et mondiales.

B. Commerce et facilitation du commerce

1. Organisation mondiale du commerce, règles d'origine et accès aux marchés

31. Au cours de la période considérée, la CNUCED a continué d'épauler le groupe des PMA dans les négociations du Comité des règles d'origine de l'OMC. Dans le cadre d'un programme conjoint avec l'Institut universitaire européen, qui est l'un de ses centres d'excellence, la CNUCED a proposé des séances de formation ad hoc, organisé des ateliers et publié des vidéos didactiques sur les règles d'origine. En outre, elle a rédigé un texte pour le groupe des PMA, ce qui a abouti, entre autres, à l'adoption d'une décision par le Comité des règles d'origine, qui figure dans le texte final de la douzième Conférence ministérielle de l'OMC²⁵.

32. La CNUCED fournit des services consultatifs, organise des ateliers et des séances de formation à l'intention des PMA et de leurs administrations pour leur montrer comment se conformer aux règles d'origine et autres prescriptions de manière à tirer parti des préférences commerciales prévues par les régimes d'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent et par les accords commerciaux régionaux. Par exemple, au cours de la période considérée, la CNUCED a publié un manuel sur l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent et sur les règles d'origine à l'intention des PMA. Celui-ci a été diffusé à la faveur de webinaires coorganisés avec le Cadre intégré renforcé et auxquels ont assisté 200 participants issus de 20 pays.

2. Zone de libre-échange continentale africaine

33. Lors des négociations relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine, la CNUCED a aidé les PMA d'Afrique dans trois domaines, à savoir la conceptualisation et l'élaboration de différentes options pour la négociation des modalités du commerce des biens et des services ; l'étude de l'impact économique des différentes options afin de faire le meilleur choix parmi elles, par exemple en fonction des secteurs prioritaires ou des produits sensibles ; l'établissement de la version finale des textes juridiques correspondants. Les PMA d'Afrique ont souvent bénéficié d'activités de renforcement des capacités, du fait de la participation de la CNUCED au Forum de négociation de la Zone de libre-échange continentale africaine, à l'Équipe spéciale continentale et aux groupes de travail connexes, et de son assistance aux communautés économiques régionales dans le cadre de consultations et d'activités de formation régionales sur le commerce des biens et des services.

34. La CNUCED a dirigé le développement technique de l'infrastructure informatique de la plateforme en ligne devant servir de mécanisme de notification, de suivi et d'élimination des obstacles non tarifaires. Cependant, l'accès à l'Internet est problématique pour de nombreux petits commerçants et commerçants informels qui exercent leurs activités à des postes frontières isolés. Des États membres de la Zone de libre-échange continentale africaine ont donc demandé à la CNUCED de les aider à élaborer des solutions hors ligne. Lors d'une réunion organisée à cette fin en décembre 2020, la CNUCED a avancé l'idée d'un système de signalement hors ligne par SMS et 21 États parties à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine se sont portés candidats pour participer à un projet pilote. La CNUCED a achevé la mise au point de ce système en 2021 et lancera des projets pilotes en 2022.

²⁴ Burkina Faso, Bhoutan, Éthiopie, Népal.

²⁵ Organisation mondiale du commerce, 2022, Document final, WT/MIN(22)/24, Genève, 22 juin.

35. Au cours de la période considérée, la CNUCED a collaboré avec 23 pays, dont 16 PMA, à la formation de fonctionnaires aux mesures non tarifaires, à leurs effets et aux moyens d'accroître la transparence. À l'issue de ces activités de renforcement des capacités, les règlements relatifs au commerce ont été recensés par les pouvoirs publics ou avec leur concours. La CNUCED analyse les textes réglementaires et classe les mesures non tarifaires et les produits auxquels elles s'appliquent. Plus de 800 textes réglementaires ont été recensés et classés dans les pays bénéficiaires. Au milieu de l'année 2022, huit PMA avaient mené l'exercice à bonne fin ; huit autres devraient le terminer en 2022. Les données sont accessibles au public par l'intermédiaire de la base de données du système d'analyse et d'information sur le commerce de la CNUCED et du portail « Global Trade Help Desk » du Centre du commerce international, de la CNUCED et de l'OMC.

36. La CNUCED met actuellement au point une base de données en ligne sur les offres tarifaires et les statistiques commerciales dans la Zone de libre-échange continentale africaine, laquelle pourra être consultée en temps réel grâce à une interface conviviale. En 2021, elle a organisé deux démonstrations de cette base de données, en partenariat avec le Cadre intégré renforcé et l'Institut universitaire européen.

3. Renforcement des capacités d'élaboration de politiques commerciales

37. Dans le cadre d'une initiative conjointe avec le Centre du commerce international et l'OMC visant à développer les sous-produits du coton dans les PMA d'Afrique, la CNUCED a mis en œuvre un projet financé par le Cadre intégré renforcé pour le développement des sous-produits du coton au Malawi et au Togo. Des études de faisabilité ont été réalisées dans les deux pays à la fin de 2021 et validées lors d'ateliers nationaux au début de 2022. Leurs conclusions alimenteront l'éventuelle deuxième série d'activités de renforcement des capacités qui sera organisée dans le cadre de l'initiative. La dernière activité prévue au titre du projet, qui sera menée en 2022, sera de recueillir des données supplémentaires et de fournir des conseils sur la suite à donner aux recommandations faites à l'issue des études.

38. Dans quatre pays, dont deux font partie des PMA, la CNUCED met actuellement en œuvre un projet de renforcement des capacités tendant à l'intégration des pays en développement sans littoral et tributaires des produits de base dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Ce projet aide les pays bénéficiaires à concevoir et mettre en œuvre des politiques et stratégies propres à promouvoir une meilleure intégration dans les chaînes de valeur des principaux produits de base agricoles, à savoir le café torréfié en Éthiopie et le maïs en République démocratique populaire lao²⁶. Au cours de la période considérée, la CNUCED a réalisé des enquêtes dans les pays bénéficiaires, qui ont alimenté sept publications, dont deux études multipays. Les rapports d'enquête ont été validés lors d'ateliers nationaux et leurs conclusions ont alimenté des activités de renforcement des capacités devant permettre aux commerçants et exportateurs de se mettre en contact avec des acheteurs potentiels. En novembre 2021, un atelier a été organisé à l'intention des pays bénéficiaires dans le but d'examiner les résultats du projet et ses implications, et de partager des données d'expérience.

39. Les examens de la politique des services permettent à la CNUCED de faire le point sur les résultats économiques des pays considérés et sur leurs politiques, dispositions réglementaires et institutions dans le secteur des services, de recenser les problèmes et de proposer des solutions pratiques et adaptées, axées sur des méthodes de pointe. Au cours de la période considérée, cinq pays ont fait l'objet de tels examens²⁷. À la demande du secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la CNUCED a fourni une assistance technique en vue de l'examen de la politique des services à l'échelle de la région, lequel devait permettre à l'Afrique de l'Ouest de parvenir à une intégration plus profonde des services et de participer aux négociations sur les services menées dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

²⁶ Les pays bénéficiaires n'appartenant pas à la catégorie des PMA étaient la Mongolie (viande) et l'Ouzbékistan (fruits secs).

²⁷ Bangladesh, Lesotho, Népal, Ouganda, Rwanda.

4. Programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola : Train for Trade II, 2017-2021

40. Depuis 2018, la CNUCED aide l'Angola à renforcer ses capacités institutionnelles et ses ressources humaines dans les domaines de la diplomatie commerciale, de l'économie créative, de la facilitation du commerce, du transport et de la logistique, non seulement dans le cadre du programme qu'elle mène avec l'Union européenne, mais aussi par l'apport de formations à l'entrepreneuriat au titre du Programme Empretec, l'aide à l'élaboration de politiques entrepreneuriales, l'établissement d'un rapport national sur l'exportation de produits verts et l'examen de la politique d'investissement.

41. Au cours de la période considérée, la CNUCED a organisé des activités de formation des formateurs au développement de l'apiculture et au contrôle de la qualité du miel dans la province de Huambo. Des travaux préparatoires pour un projet pilote de services de vulgarisation ont été menés avec deux communautés locales de producteurs de miel. La CNUCED a encouragé les débats visant à faciliter l'élaboration d'une politique apicole et d'un plan de surveillance des résidus afin que l'Angola puisse commencer à exporter du miel et des produits à base de miel.

42. Une étude a été consacrée aux obstacles effectifs et potentiels dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en Angola et un rapport comparatif sur l'exploitation des ressources de la pêche à des fins de développement socioéconomique, à destination de l'Angola et de Haïti (*Harnessing Fishery Resources for Socioeconomic Development : Lessons for Angola and Haiti*), a été publié. Le manuel de formation de la CNUCED devant rendre les PMA mieux à même d'améliorer et de diversifier leurs exportations de poissons a été traduit en portugais en vue de son utilisation lors de séances de formation sur le respect des normes internationales applicables à la pêche.

43. Dans le cadre du Programme Empretec, la CNUCED a organisé 14 séances de formation à l'entrepreneuriat, qui ont été suivies par 354 chefs d'entreprise. Elle a délivré un certificat à quatre formateurs nationaux et deux formateurs principaux, qui pourront former de nouveaux chefs d'entreprise et de nouveaux formateurs. Un protocole d'accord a été conclu avec l'institution hôte en Angola et une formation en gestion a été dispensée afin que celle-ci commence à proposer des activités de formation Empretec dans les provinces, avec l'assistance technique constante de la CNUCED.

44. Dans le cadre de l'appui régulièrement apporté à l'équipe angolaise chargée des négociations commerciales concernant les biens, les services et les politiques commerciales régionales, la CNUCED a dispensé une formation sur les règles d'origine aux parties prenantes. En outre, la CNUCED a évalué l'impact de l'adhésion de l'Angola à l'Accord de partenariat économique de l'Union européenne et de la Communauté de développement de l'Afrique australe et facilité les débats sur le sujet avec les diverses parties prenantes afin d'aider l'Angola à prendre des positions éclairées au cours des négociations.

45. En ce qui concerne l'économie créative, la CNUCED a mené des travaux d'analyse en vue d'un inventaire complet des industries culturelles et créatives de l'Angola. En vue du développement de ces industries, les acteurs publics et privés concernés ont pu participer à quatre séances de formation en ligne d'un mois, portant sur la gouvernance, l'entrepreneuriat et les exportations, la diplomatie culturelle et l'image de marque, et le tourisme culturel.

46. À ce jour, 1 925 Angolais ont bénéficié de formations et d'activités à visée stratégique. Parmi les participants, 49 % étaient issus du secteur public ; 41 %, du secteur privé, et 10 %, des milieux universitaires et de la société civile. Le programme a permis de former 60 formateurs, qui dispenseront des cours nationaux.

47. Au vu des résultats obtenus, le Département des affaires économiques et sociales a sélectionné le programme commun Union européenne-CNUCED pour l'Angola parmi 25 autres exemples à suivre pour la réalisation des objectifs de développement durable dans le monde, dont quatre en Afrique²⁸.

5. Normes privées de durabilité

48. En avril 2022, l'Organisation africaine de normalisation a lancé la plateforme continentale sur les normes de durabilité volontaires, avec l'appui de la CNUCED et du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité. La plateforme est destinée à promouvoir l'élaboration et l'application de ces normes et à aider les petites et moyennes entreprises à les respecter. L'Organisation africaine de normalisation facilitera la coopération entre les pays de l'Union africaine pour le lancement de plateformes nationales sur les normes de durabilité.

6. Commerce et genre

49. En 2021, la CNUCED, en coopération avec le secrétariat du Cadre intégré renforcé, a mis en place une nouvelle version de son cours en ligne sur le commerce et le genre, qui comprend un module sur les liens entre le commerce et le genre dans les PMA. Ce cours a été suivi par 163 parties prenantes issues de plus de 60 pays, dont 93 parties prenantes originaires de 25 PMA. La CNUCED a aussi organisé un atelier de renforcement des capacités en République-Unie de Tanzanie pour aider les microentreprises, les petites et moyennes entreprises et les petits commerçants, en particulier les femmes, à faire face aux effets de la pandémie.

50. Au début de 2022, la CNUCED a publié un rapport sur la prise en considération des questions de genre dans les politiques nationales qui, par la voie d'études de cas²⁹, tente de répondre aux questions suivantes : comment faire en sorte que les femmes soient plus nombreuses à avoir des emplois bien rémunérés dans l'industrie ? pourquoi la participation des femmes est un élément essentiel à la transformation structurelle dans les pays en développement ? comment les pays en développement pourraient garantir l'égalité des chances entre hommes et femmes dans le monde du travail ?

51. Dans le cadre d'un projet pour la cohérence des stratégies de renforcement des capacités productives dans les PMA d'Afrique, la CNUCED a publié une étude, dans laquelle elle s'intéressait à la manière dont les potentialités des femmes pourraient servir au développement des capacités productives au Rwanda et en République-Unie de Tanzanie. Elle y constatait que les femmes étaient surtout employées dans le secteur agricole et dans des activités à faible productivité du secteur informel, et étaient peu présentes dans le secteur manufacturier et dans les activités scientifiques et techniques. Dans son étude, la CNUCED cherchait à déterminer comment les États pourraient surmonter ces obstacles structurels et renforcer les capacités des femmes de participer à l'appareil productif³⁰.

52. En 2021, la CNUCED a lancé une nouvelle activité visant à généraliser l'évaluation du rôle des femmes dans le commerce et à fournir des recommandations aux États quant à la manière de mesurer les effets de la politique commerciale et des accords commerciaux sur les femmes. La méthode applicable a été élaborée dans le cadre d'un projet conjoint avec la Direction générale du commerce de la Commission européenne. Les méthodes de mesure proposées ont été testées en 2021 en Géorgie, avec le concours de la Commission économique pour l'Europe, afin d'établir des indicateurs de la proportion de femmes dans le commerce ; et quatre projets pilotes ont été lancés conjointement avec la Commission économique pour l'Afrique³¹.

53. En 2021, le cadre théorique de la CNUCED pour la mesure de l'égalité entre hommes et femmes dans le commerce a été repris par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques genrées, qui y a vu à la fois un modèle à suivre et un facteur

²⁸ Voir <https://sdgs.un.org/publications/sdg-good-practices-2nd-edition-2022>.

²⁹ Éthiopie (PMA) ; Indonésie, Sri Lanka (hors de la catégorie des PMA).

³⁰ Voir <https://unctad.org/webflyer/harnessing-gender-potential-productive-capacities-development>.

³¹ Sénégal (PMA) ; Cameroun, Kenya, Zimbabwe (hors de la catégorie des PMA).

déterminant pour la prise en considération du genre dans le domaine statistique. La CNUCED est devenue membre du groupe consultatif de la Commission de statistique chargé de la prise en considération des questions de genre et co-dirige un groupe sur le commerce, le genre, le bien-être et l'inclusion dans le cadre de la révision des manuels de statistique commerciale des Nations Unies.

7. Science, technologie et innovation

54. En 2020, entre autres aboutissements des activités engagées en 2019, la CNUCED a publié le rapport de l'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation de l'Ouganda, dans lequel elle formulait des recommandations au sujet des mesures à prendre en priorité, du renforcement des institutions, de la formation de consensus, de la mise en œuvre et du suivi. En avril 2022, la CNUCED a publié le rapport d'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation de la Zambie. Le pays a donné suite aux recommandations qui lui avaient été faites en modernisant sa politique de la science, de la technologie et de l'innovation à la faveur d'un programme destiné à promouvoir à la fois la reprise économique et un développement inclusif et écologiquement durable.

8. Évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique

55. Les évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique permettent d'établir des diagnostics détaillés et de fournir des conseils stratégiques, grâce auxquels il sera possible de créer un environnement favorable et des écosystèmes solides de commerce électronique dans les pays en développement, en particulier les PMA. Sur les 29 évaluations rapides effectuées à ce jour, 24 ont concerné des PMA. Pendant la période considérée, des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique ont été menées à bien dans quatre pays³².

56. Un mécanisme facilite l'application des recommandations faites à l'issue des évaluations. Deux examens menés dans son cadre ont permis de faire le point sur les connaissances empiriques et les observations partagées au cours de réunions avec les parties prenantes. En 2020, 13 pays, dont 12 faisaient partie des PMA, ont participé au premier de ces examens. En 2021, ils étaient 14, dont 13 PMA. Les mesures de suivi consistaient en des campagnes d'information, des échanges de données d'expérience et une schématisation des interventions entre les PMA et avec les partenaires de développement.

57. Depuis le lancement de l'initiative eTrade for Women, en 2019, huit master class ont été organisées et 34 dirigeantes d'entreprises numériques, issues de 11 PMA d'Afrique et d'Asie du Sud-Est, ont participé à l'une d'elles. Les master class ont été organisées en collaboration avec les « championnes » de l'initiative dans les régions concernées, dont une « championne » originaire du Rwanda. Elles ont abouti à la création de communautés régionales de femmes chefs d'entreprises dans le secteur numérique. La première de ces communautés a été créée en 2020 en Afrique de l'Ouest ; d'autres ont ensuite vu le jour dans quatre autres régions. Au début de 2022, ces communautés comptaient plus de 120 dirigeantes d'entreprises numériques, issues de 34 pays, dont 13 PMA.

9. Commerce électronique

58. La CNUCED aide les PMA à définir des stratégies nationales de commerce électronique. En 2021, la version définitive de la stratégie du Rwanda a été arrêtée. Les stratégies du Bénin et des Îles Salomon sont en cours d'élaboration.

59. Au début de 2022, la CNUCED a publié une mise à jour de l'Inventaire mondial des cyberlégislations, qui donne un aperçu général des dispositions régissant les transactions, la protection du consommateur, le respect de la vie privée et la protection des données, et la cybercriminalité³³. Il ressort de l'inventaire que de plus en plus de dispositions régissant ces quatre aspects du commerce électronique sont adoptées au niveau mondial, mais les PMA restent à la traîne, notamment pour ce qui est de la protection du consommateur et de la

³² Bénin, Malawi, Niger, République-Unie de Tanzanie.

³³ Voir <https://unctad.org/topic/ecommerce-and-digital-economy/ecommerce-law-reform/summary-adoption-e-commerce-legislation-worldwide>.

protection des données, qui ne font l'objet d'aucune législation dans plus de la moitié d'entre eux.

10. Facilitation du commerce

60. La CNUCED fournit une assistance technique et des activités de renforcement des capacités aux PMA à des fins de facilitation du commerce, et aide notamment ces pays à mettre en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Au cours de la période considérée, la CNUCED a fourni une aide à la facilitation du commerce dans 15 PMA, notamment une aide à la ratification de l'Accord de l'OMC, une aide à la préparation de l'évaluation des besoins nationaux en vue de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC, des services consultatifs sur la catégorisation et la notification des obligations, une aide à la formation et au fonctionnement des comités nationaux de la facilitation des échanges et une aide à l'élaboration de propositions de projet pouvant bénéficier de l'appui des donateurs³⁴.

61. La CNUCED a fourni une aide à la facilitation du commerce à des organisations régionales comptant des PMA parmi ses membres³⁵. Elle s'est aussi associée à des instituts régionaux de formation tels que le Centre de formation aux politiques commerciales en Afrique pour faire bénéficier les PMA d'activités de renforcement des capacités.

62. Depuis 2020, la CNUCED, en collaboration avec les commissions régionales de l'ONU, met en œuvre un projet commun sur la connectivité des systèmes de transport et des infrastructures commerciales à l'ère des pandémies, afin d'aider les pays en développement à surmonter les problèmes de transport et les obstacles au commerce créés par la pandémie. Le premier résultat de ce projet a été la publication d'un rapport de la CNUCED sur les effets de la pandémie et les mesures de riposte³⁶. Les autres activités ont notamment consisté en l'organisation d'activités de renforcement des capacités et de webinaires consacrés à la résilience des chaînes d'approvisionnement maritime, dans les pays en développement, y compris les PMA ; des outils et des orientations sur cette question devraient être diffusés en 2022.

11. Système douanier automatisé

63. Le Système douanier automatisé (SYDONIA) est un système intégré de gestion des opérations de transport et de commerce international. À la fin de 2021, 39 des 46 PMA utilisaient au moins un système SYDONIA et un ensemble d'instruments de facilitation du commerce, et sept utilisaient le guichet douanier unique basé sur SYDONIA. Le Mozambique a été le premier des PMA à utiliser le système SYDONIA mis au point en coopération avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, pour la délivrance de permis autorisant ce type de commerce. La plupart des projets sont financés par les pays bénéficiaires³⁷. En outre, une assistance spéciale a été fournie aux PMA compte tenu de la crise économique causée par la pandémie. En Afghanistan, les spécialistes nationaux du programme SYDONIA ont configuré le système de manière à tenir compte de la décision prise par les autorités d'exonérer cinq produits d'hygiène de droits de douane. En République démocratique du Congo, le système SYDONIA World a facilité l'application de certaines mesures, par exemple l'exonération de droits d'importation pour les fournitures médicales, la suspension des pénalités pour retard et l'adaptation du mécanisme de gestion des risques en vue de l'accélération des expéditions et de la réduction du nombre des inspections.

³⁴ Angola, Bénin, Burundi, Djibouti, Éthiopie, Libéria, Myanmar, Mali, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Soudan et Zambie.

³⁵ Union africaine, Communauté d'Afrique de l'Est, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Union douanière d'Afrique australe.

³⁶ Voir <https://tft.unctad.org/documents/cpvid-19-and-maritime-transport-impact-and-responses/>.

³⁷ Les autres sources incluent la Banque africaine de développement, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union européenne et Trade Mark East Africa.

C. Investissement et développement des entreprises

1. Politiques d'investissement et renforcement des capacités

64. À la demande du Gouvernement togolais, un examen de la politique d'investissement sera effectué dans le cadre d'un projet à trois composantes lancé en 2021, avec le concours financiers du Programme des Nations Unies pour le développement. Cet examen devrait être achevé en décembre 2022. À ce jour, 16 PMA ont fait l'objet d'un examen de la politique d'investissement³⁸.

65. En décembre 2021, la CNUCED a procédé à des examens d'accords d'investissement internationaux pour certains États membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe³⁹.

66. Un appui a été fourni à l'Union africaine et à d'autres parties prenantes au sujet du protocole sur l'investissement prévu par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

2. Facilitation des affaires

67. Au Burkina Faso, la CNUCED a organisé des débats en ligne sur les mesures à prendre et les pratiques institutionnelles à suivre pour mieux promouvoir et faciliter les investissements en période de pandémie. Au Togo, la CNUCED a contribué à la facilitation des investissements en améliorant le portail d'information aux investisseurs afin qu'il gagne en transparence. En Ouganda, le portail sur le commerce a été enrichi d'un espace consacré à la pandémie, qui informe en temps réel les négociants des mesures d'urgence et des mesures de simplification applicables. Des modifications analogues ont été apportées à des portails commerciaux rwandais et tanzaniens.

D. Viabilité de la dette

68. Par l'intermédiaire du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE), la CNUCED a continué d'aider 21 PMA à utiliser le logiciel SYGADE pour administrer au mieux la dette publique et la dette garantie par l'État et les maintenir à des niveaux soutenables. Son action a notamment permis que des données fiables et actualisées sur la dette soient disponibles, ce qui est essentiel à l'analyse des risques et à la gestion prudentielle ainsi qu'à l'élaboration de stratégies propres à garantir la viabilité de la dette. Au cours de la période considérée, 81 % des PMA qui utilisent le SYGADE ont déclaré qu'ils possédaient une base de données détaillées sur la dette extérieure publique et la dette extérieure garantie par l'État, et 69 %, des données complètes sur la dette intérieure. Ces résultats sont un peu moins bons que ceux qui avaient été constatés au cours de la période précédente, ce qui peut s'expliquer par les perturbations causées par la pandémie. En outre, 90 % des PMA utilisateurs du SYGADE ont dit alimenter le Système de notification de la dette de la banque mondiale.

E. Renforcement des capacités statistiques et analytiques nationales

69. La CNUCED prend la mesure des progrès accomplis au titre de l'indicateur 17.11.1, relatif au sous-objectif de développement durable 17.11, qui est d'accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des PMA dans les exportations mondiales d'ici à 2020. La CNUCED aide les PMA à se doter des capacités statistiques dont ils ont besoin pour élaborer des programmes et politiques de développement durable et surveiller efficacement la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, conformément au paragraphe 130.2 b) dudit programme d'action.

³⁸ Voir <https://unctad.org/topic/investment/investment-policy-reviews>.

³⁹ Burundi, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Madagascar, Malawi, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Somalie, Soudan, Zambie.

70. Depuis 2013, la CNUCED collabore avec le département de statistique de l'Union économique et monétaire ouest-africaine dans le but de fournir aux huit pays membres de celle-ci, dont sept font partie des PMA, des outils de mesure et d'analyse statistique du commerce international des services qui les aident à définir des politiques de commerce des services qui soient adaptées à leurs objectifs de développement socioéconomique. Au début de 2022, la CNUCED finissait de développer un système informatique répondant à cet objectif ; il devrait être installé dans chaque pays au second semestre de 2022.

V. Enseignements tirés

71. Le Programme d'action d'Istanbul est arrivé à son terme en pleine pandémie. Ses objectifs, qui n'avaient déjà guère de chances d'être atteints, sont devenus encore plus inaccessibles du fait de la pandémie, dont les conséquences n'ont fait qu'aggraver les problèmes de développement des PMA. Souvent ambitieux, ils auraient sans doute été difficiles à atteindre dans un contexte favorable, mais le retard maintenant pris dans leur réalisation signifiait que la situation des pays les plus vulnérables se détériorait et qu'il serait difficile de réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030 et de respecter le principe de ne laisser personne de côté qui les sous-tend. Compte tenu de la nécessité d'accélérer la réalisation des objectifs convenus, de se relever des chocs récents et de gagner en résilience, le Programme d'action de Doha doit donc être encore plus ambitieux.

72. Au cours de la période considérée, les effets de la pandémie ont mis en évidence les faiblesses structurelles des PMA et leur besoin de devenir plus résilients, au moyen d'initiatives nationales et avec le soutien concret et actif de la communauté internationale. En conséquence, il est urgent que les PMA et les partenaires de développement s'emploient à mettre en œuvre le Programme d'action de Doha.

73. La CNUCED continue de recevoir des demandes d'assistance technique émanant des PMA, notamment pour le reclassement, l'élaboration de politiques commerciales et de politiques industrielles, le développement des capacités statistiques, l'intégration dans le commerce régional et international, le renforcement des capacités productives, la facilitation du commerce et des affaires, et le commerce électronique. Le nombre des demandes montre que les PMA ont de plus en plus besoin d'aide après le choc de la pandémie et que l'assistance de la CNUCED dans des domaines essentiels est reconnue à sa juste valeur. Cependant, la CNUCED ne peut donner suite aux demandes qui lui sont faites que dans la limite des ressources financières dont elle dispose. Le fonds d'affectation spéciale pour les PMA, en particulier, doit être réapprovisionné afin qu'il soit possible d'accéder à un plus grand nombre des demandes d'assistance technique ciblée formulées par les PMA.

74. Les restrictions de déplacement imposées pendant la pandémie ont compliqué l'exécution des activités d'assistance technique. La CNUCED, de même que les pays bénéficiaires et les partenaires de développement, ont toutefois su s'adapter en adoptant des solutions hybrides et des plateformes en ligne pour garantir la continuité des activités et obtenir les meilleurs résultats. Bien qu'elles ne puissent pas remplacer complètement les activités en présentiel, les plateformes en ligne sont un moyen rapide et peu onéreux de mener à bien certaines activités d'assistance technique, comme on l'a constaté pendant la pandémie. À mesure que les restrictions seront assouplies, la CNUCED complétera les activités en présentiel par des activités en ligne afin d'améliorer l'efficacité, la portée, le caractère inclusif et l'impact des programmes d'assistance technique dans les PMA.

75. D'une manière plus générale, il convient de souligner combien il est important pour les États de disposer de ressources suffisantes pour faire face aux chocs. Confrontés à un choc de grande ampleur comme la pandémie, les populations ont attendu des autorités qu'elles montrent la voie à suivre. Dans les pays où les pouvoirs publics avaient la volonté et les capacités de riposter, les mesures prises ont permis d'épargner aux populations vulnérables et à l'économie locale les pires effets de la pandémie. À l'avenir, les États devraient s'assurer d'avoir les capacités et les ressources nécessaires pour résister à des chocs systémiques. Pour un tel renforcement du rôle de l'État, les PMA manquent sensiblement de capitaux humains, de financement, de stratégie, d'infrastructure et d'institutions ; d'où la nécessité pour eux de bénéficier de plus de ressources et de plus

d'assistance technique de la part de la communauté internationale, notamment de la CNUCED, pour combler ces lacunes.

VI. Recommandations

76. Le Conseil du commerce et du développement souhaitera peut-être :

a) Exprimer sa vive préoccupation au sujet de l'aggravation des problèmes de développement et de la détérioration de la situation socioéconomique dans de nombreux PMA en raison de la pandémie ;

b) Demander instamment à la communauté internationale de faire bénéficier les PMA de nouveaux mécanismes de financement et d'allègement de la dette, qui leur accordent une marge d'action budgétaire plus étendue et leur permettent de se relever durablement de la pandémie, de devenir plus résilients en prévision des chocs futurs et de s'adapter aux changements climatiques, et d'investir dans la réalisation des objectifs prioritaires de développement à long terme ;

c) D'insister, dans les instances et réunions internationales, sur l'importance de la réalisation des objectifs du Programme d'action de Doha si la communauté internationale veut avoir une chance d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 ;

d) D'inviter toutes les parties prenantes au Programme d'action de Doha à mieux honorer leurs engagements ;

e) De lancer un appel à contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA afin que la CNUCED puisse répondre aux demandes de coopération technique toujours plus nombreuses qui lui sont faites par les PMA.
